

## LES AIDES A L'EMPLOI DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

### *Pourquoi ?*

---

#### FINALITE

- Développement des activités
- Structuration de l'association
- Consolidation ou pérennisation des emplois
- Création d'emplois
- Insertion professionnelle des personnes en difficultés

Note : Sont répertoriés dans cette fiche les critères généraux énoncés par le CNDS au niveau national. **Ces critères sont précisés au niveau territorial par chaque DRJSCS.**

### *Quelles sont les différentes aides à l'emploi du CNDS ?*

---

#### LES « EMPLOIS CNDS »

Les emplois CNDS sont destinés à faciliter l'**embauche de personnels qualifiés** disposant de **compétences techniques, pédagogiques ou administratives** leur permettant de conduire, directement ou indirectement, une **mission de développement de la pratique sportive**.

Ces embauches doivent être effectuées par des **employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi**.

#### LES EMPLOIS « CITOYENS DU SPORT »

**Les emplois « citoyens du sport »** sont destinés à **faciliter la professionnalisation** progressive des clubs. En 2015, 300 emplois « citoyens du sport » ont vu le jour. 100 nouveaux emplois « citoyens du sport » devraient être financés par le CNDS en 2016.



# Fiche « emploi »

## Pour qui ?

### SALARIES

Emploi CNDS	Emploi « citoyens du sport »
Personnels qualifiés et notamment jeunes diplômés.	En priorité les habitants, et notamment <b>les jeunes des Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)</b> . Le recrutement d'éducatrices sportives est particulièrement encouragé.

### EMPLOYEURS

- Associations sportives locales agréées « sport ».
- Structures déconcentrées des fédérations sportives.
- CROS, CDOS, CTOS.
- CRIB.
- Groupements d'employeurs constitués exclusivement d'associations sportives agréées.

### AUTRES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Emploi CNDS	Emploi « citoyens du sport »
L'employeur doit créer un nouvel emploi et montrer sa capacité à le pérenniser à la fin des aides.	Trois situations d'éligibilité (non cumulatives) permettent de bénéficier d'une subvention : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'équipement principalement où intervient le (la) salarié(e) est implanté au sein d'un QPV ;</li><li>• Le siège social du club est situé dans un QPV ;</li><li>• Les actions développées par le club concernent un public majoritairement composé d'habitants de QPV.</li></ul>

## Quel emploi ?

### TYPE DE POSTE

Emploi CNDS	Emploi « citoyens du sport »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Educateurs sportifs.</li><li>• animateurs sportifs.</li><li>• Agents administratifs.</li><li>• Agents de développement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Educateurs sportifs.</li></ul> <p>A noter : Les éducateurs recrutés devront notamment avoir dans leurs missions, le développement de la pratique sportive féminine. Le recrutement d'éducatrices sportives est particulièrement encouragé.</p>

# Fiche « emploi »

## TYPE DE CONTRAT

- CDI.
- Temps plein.  
Eventuellement possibilité de mi-temps en fonction des territoires (17h30 par semaine au minimum) pour les emplois CNDS.
- Rémunération sur la base du Salaire Minimum Conventionnel prévu par la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

## Quel type d'aide ?

---

### DUREE DE L'AIDE

Emploi CNDS	Emploi « citoyens du sport »
La <b>durée maximale de l'aide est de 4 ans</b> .  La <b>durée et les modalités du renouvellement de l'aide chaque année sont déterminées au niveau local</b> et peuvent donc varier en fonction des territoires.	La <b>durée maximale de l'aide est de 36 mois, répartis sur 4 années civiles</b> .

### MONTANT DE L'AIDE

Emploi CNDS	Emploi « citoyens du sport »
Le plafond est de <b>12 000 € par an et par emploi</b> (pour un emploi à plein temps et pour une année complète). Le <b>calcul de l'aide se fait au prorata du temps de travail</b> .  En fonction des territoires, <b>l'aide peut être dégressive ou non dégressive</b> .	Le plafond est de <b>18 000 € par an et par emploi</b> (pour une année complète).  Cette <b>aide est non dégressive</b> .

## Quelle articulation avec les autres dispositifs d'aide ?

---

- En fonction des territoires, l'une de ces aides peut éventuellement être cumulée avec des dispositifs d'aide régionaux (cf. fiches « emploi » concernant les dispositifs régionaux d'aide à l'emploi).
- La réduction générale des charges patronales prévues dans le cadre de la « loi Fillon » s'ajoute aux aides accordées sur ce dispositif CNDS.
- Les aides à l'emploi CNDS s'inscrivent dans le droit commun octroyant le droit à la formation.

## Quelle procédure suivre ?

---

### ETAPE 1

Contactez les services déconcentrés chargés des sports (DRJSCS ou DDCS/DDCSPP) qui pourront vous informer sur le dispositif, sur les dates de remise de dossier de financement et vous accompagner dans vos démarches.

### ETAPE 2

Remplir et déposer la demande auprès des services déconcentrés chargés des sports qui les instruisent (en général : DDCS ou DDCSPP pour les clubs et comités départementaux et DRJSCS pour les ligues et comités régionaux).

L'employeur doit :

- Justifier la création de poste au regard d'un projet de développement de la structure assorti d'objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive.
- Fournir une fiche de poste et un profil de salarié qui aura été défini au préalable.

Attention : la demande d'aide à la création d'emploi doit être présentée dans le dossier de demande de subvention CNDS.

### ETAPE 3

Le dossier est étudié par la commission territoriale du CNDS. Si le dossier est retenu, les demandes font l'objet d'un conventionnement.

Dans l'annexe financière de la convention pluriannuelle rédigée devra être mentionné emploi « citoyen du sport », lorsque que la demande concerne cette aide en particulier.

La reconduction des financements d'une année sur l'autre est soumise à une évaluation annuelle.

## Pour aller plus loin...

---

- [Site internet du CNDS](#)
- [Note n°2016-DEFIDEC-01 : Répartition et orientations des subventions de la Part territoriale du CNDS pour l'année 2016](#)
- L'article sur le site du CRDLA sur [Les orientations du CNDS pour 2016](#)
- [Le plan « Citoyens du sport »](#)
- Contactez votre [DRJSCS](#)

Avec le soutien de

